

Numéros ou infos à connaitre

SAMU 15 - Pompiers 18 - Secours en Europe 112

Secours mal entendants 114 - Gendarmerie 17

MAIRIE St Baudille et Pipet 04 76 34 64 97

Météo France Isère 08 99 71 02 38

Ici Isère (ex France Bleu Isère) est la radio d'information dédiée
en cas d'évènement grave sur 98.10 MHz

S'informer

Consulter la carte de vigilance météorologique établie par Météo France, <http://vigilance.meteofrance.com/>

Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.



Vent violent



Orages



Vagues-submersion



Crues



Pluie-inondation



Grand froid



Canicule



Avalanches



Neige-verglas

Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.

Être informés

La commune propose aux habitants de s'inscrire sur Cityc Alerte un dispositif d'information (téléphone portable et téléphone fixe) en temps réel sur les évènements graves [concernant la commune ou le secteur](#) (s'adresser en Mairie).

Pour les évènements de plus grande ampleur, le Ministère de l'Intérieur a développé FR Alert qui permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger.

En savoir plus

Consulter le Plan Communal de Sauvegarde, le DICRIM et la page « gestion des risques » sur le site de la commune <https://stbaudilleetpipet.fr/>

Consulter le site Georisques <https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaître-les-risques-près-de-moi/> - Le site du BRGM <https://www.brgm.fr/fr> - Le site de surveillance des séismes <https://sismalp.osug.fr/> - Le site d'information <https://catnat.net/>



D.I.C.R.I.M.

Document d'Information
Communal sur les Risques Majeurs

Connaitre les risques présents sur St Baudille et Pipet et s'en protéger.

Ce document contient des informations et des consignes importantes en cas d'évènement grave. Elaboré en janvier 2026, il doit être conservé jusqu'à nouvelle mise à jour. Il est aussi accessible sur le site de la commune . <https://stbaudilleetpipet.fr/>

Risques existants



Feux de forêts. Ce risque est présent de manière importante, notamment sur la période estivale, sur l'ensemble de la commune (fumées, habitations proches, ...). Les consignes et interdictions relatives à la prévention des feux doivent être particulièrement respectées (débroussaillage obligatoire pour terrains et infrastructures à moins de 200 m des bois, interdiction de feux et barbecues à proximité, vigilance sur les engins et outillages produisant des étincelles, ...).



Inondations et/ou coulées de boue. L'inondation est une submersion rapide ou lente d'une zone habituellement hors de l'eau. Les débordements peuvent survenir des nombreux cours d'eau sur la commune par accumulation des eaux torrentielles en cas de fortes pluies ou par accumulation d'eau sur des grandes plaines agricoles aboutissant à une impossibilité d'absorber ou d'évacuer suffisamment l'eau accumulée. Ces eaux charrient généralement de la boue.



Remontée de nappe. Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique sature le sol et remonte à la surface souvent après des crues ou des pluies prolongées. Les remontées peuvent inonder les caves et endommager le bâti. La prudence s'impose dans les opérations de pompage afin de ne pas fragiliser les murs par une différence de pression exercée par l'eau.



Mouvements de terrain. Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol. Ils peuvent être lents ou très rapides et concernez des quantités allant de petits à très grands volumes. La configuration de nos sols et la présence de berges assez hautes sur certaines rivières expliquent l'existence de ce risque sur la commune. Evacuer les zones concernées.



Séisme. Sur l'échelle réglementaire, dans la commune, le risque sismique est de 3/5. Fissures dans les murs, craquements, vibrations du sol transmises aux bâtiments, failles dans le sol, chute d'objets et de matériaux divers (tuiles...) sont les premiers signes visibles. Se mettre à l'abri sous des tables ou des murs porteurs, couper le gaz et l'électricité, se regrouper pour attendre les consignes. Risques de répliques.



Tempête. Avec le changement climatique, notre région est de plus en plus exposée à des phénomènes violents, rapides, très localisés et dont l'ampleur n'est pas toujours prévisibles, vents violents, forts orages, grêle, trombes, d'eau, ... Se cloisonner, ne pas sortir ou se déplacer en voiture. Attention aux chutes d'arbres, prudence si besoin d'aller réparer les toitures, ...

Autres RISQUES

Sécheresse : avec des restrictions à respecter pour éviter les incendies et le manque d'eau.

Canicule : avec des risques pour la santé humaine (rester à l'abri, s'hydrater régulièrement, éviter les déplacements aux heures chaudes, ...)

Gonflement des argiles : avec le changement climatique, ce risque existe sur la commune. Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau et se tassent en saison sèche. Ces fissurations peuvent endommager les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux.

Radon : le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments. Sur la commune, le risque est considéré comme faible.

Avalanches et risques liés à la montagne : pour les randonneurs sur les contreforts de l'Obiou (respecter les consignes météo).

Bien réagir

Dans la majorité des cas

Limitez vos appels téléphoniques pour ne pas encombrer les lignes des secours (en cas de coupure électrique la batterie des antennes locales de téléphonie mobile tient environ 1 heure).

Ecoutez les consignes des autorités (téléphonie, véhicules avec haut parleur, radio locale, ...).

Ne prenez pas votre véhicule.

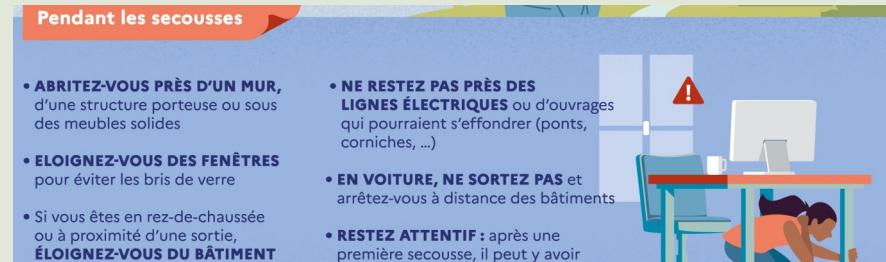
Attendez les consignes d'évacuation qui vous dirigeront vers les hébergements d'urgence.

Munissez vous de votre kit d'urgence.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront mis à l'abri avec un protocole adapté.

Si vous n'êtes pas impactés par l'événement et que vous voulez vous rendre utile, mettez vous à disposition des autorités communales (sans encombrer le passage des véhicules de secours).

Signalez à l'avance à la mairie les personnes fragiles ou peu mobiles dont vous avez connaissance.



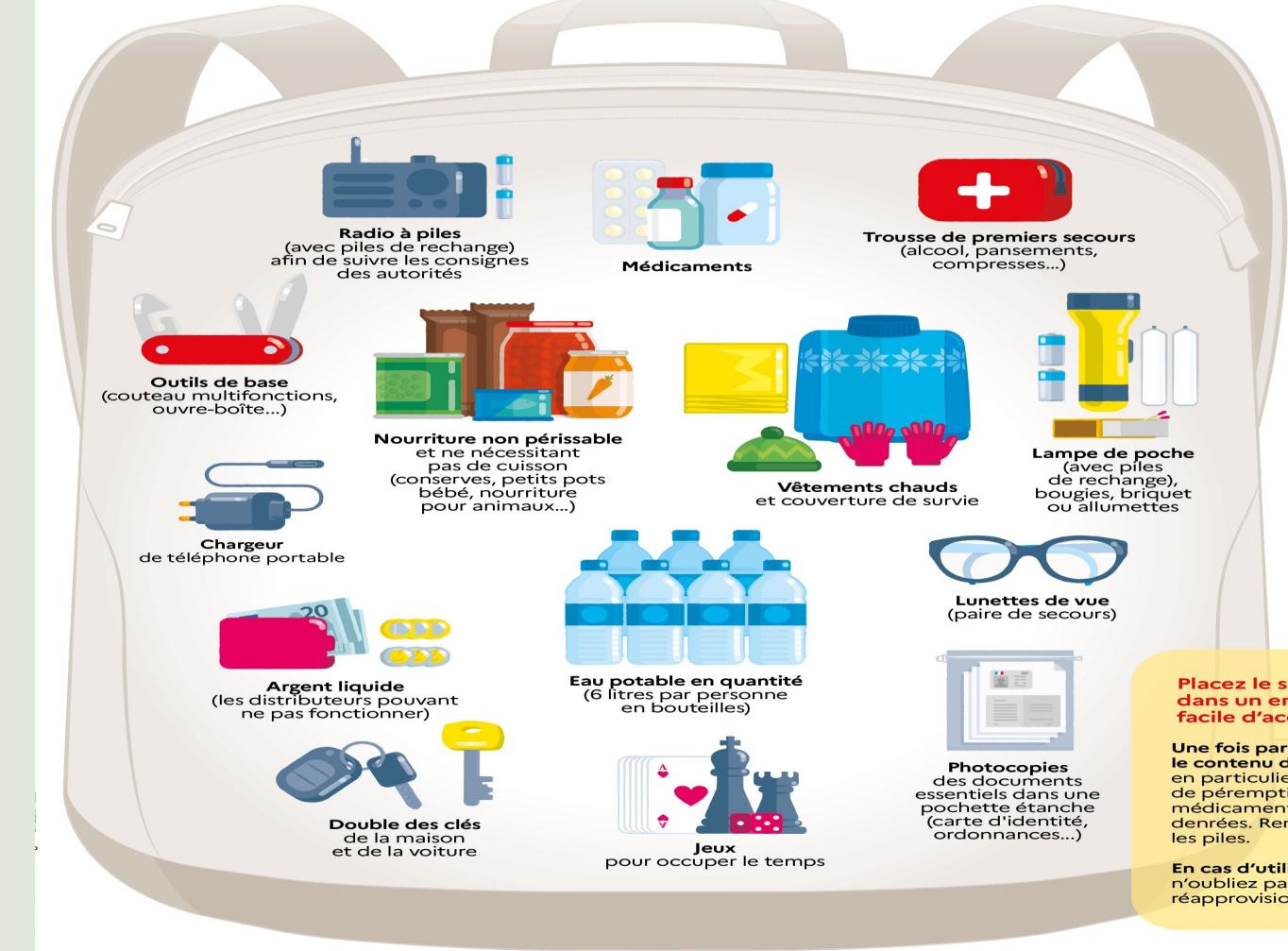
Feux de forêts

Séismes

Inondations

Votre kit d'urgence 72 h

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Être prêts

Être indemnisés (CATNAT)

LA PROCÉDURE ORDINAIRE.



DISPOSITIFS D'INDEMNISATION DANS LE CAS DE CATASTROPHES NATURELLES

